

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 7ième jour du mois d'avril 2015 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Gabriel Dagenais, Jean-François Perrier, Mesdames Émilie Martel, Julie Thibodeau et Danielle Hébert.

Monsieur Louis Laurier, conseiller est absent, absence motivée (motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification des procès-verbaux de la session ordinaire du 3 mars 2015.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES:

- 4) Appel d'offres inspection amiante.
- 5) Appel d'offres vente d'un terrain vacant.

AFFAIRES NOUVELLES:

- 6) Correspondance.
 - Rapport de la Sûreté du Québec février 2015.
 - Bilan service incendie février 2015.
 - Lettre remerciement de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Merci/dégel égouts.
 - Confirmation du MTQ/acceptation de notre programmation travaux rue du Fer-à-Cheval (subvention de 77 478\$).
- 7) Dépôt du rapport du vérificateur et du vérificateur externe pour l'année 2014 (surplus de 97 647\$ pour l'année 2014).
- 8) Désignation d'une personne pivot/coordination de la marche organisée par la Fondation la Traversée.
- 9) Inscription de M. Benoît Brosseau et M. Eric Durand à la formation de sécurité Simdut à Kiamika le 7 mai prochain (197.16\$).
- 10) Demande d'autorisation de la Fondation Médicale pour circuler sur notre territoire lors de l'évènement Cyclo 200 qui se tiendra le 28 juin prochain.
- 11) Demande d'autorisation du Gran Fondo Mont-Tremblant pour circuler sur notre territoire lors de l'évènement du Gran Fondo du 30 mai 2015/Demande d'autorisation du Gran Fondo Mont-Tremblant pour l'utilisation du terrain de balle et de la patinoire afin d'y installer des toilettes portables, des tentes et autres infrastructures.
- 12) Autorisation de signature de l'entente de gestion opérationnelle avec la MRC des Laurentides relative au règlement 301-2015 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles.
- 13) Demande du Coq à l'Âne des Laurentides/fête agricole et médiévale.
- 14) Demande de commandite de la Desserte Notre-Dame-de-la-Merci/feuillet paroissial.

- 15) Demande de dérogation mineure pour le 160, chemin de la Rouge (réduction de la bande de protection riveraine de 20 mètres à 5 mètres pour régulariser l'entrée en gravier).
- 16) Demande de dérogation mineure pour le 160, chemin de la Rouge (empiètement de 1,5 mètre dans la bande de protection riveraine afin de permettre la construction de marches conduisant à l'entrée principale).
- 17) Démission de l'officier municipal en bâtiment et en environnement/offre d'emploi 2 jours semaine.
- 18) Engagement d'un préposé à l'écocentre.
- 19) Démission du directeur incendie.
- 20) Engagement de M. Benoît Brosseau comme directeur des travaux publics à temps plein à compter du 20 avril 2015.
- 21) Nomination d'un nouveau membre sur le comité consultatif d'urbanisme.
- 22) Avis de motion règlement amendant le règlement 202-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme.
- 23) Demande d'appel d'offres sur invitation fauchage le long des accotements des chemins municipaux.
- 24) Octroi d'un mandat à un avocat
- 25) Inscription /Fleurons du Québec (275.00\$).
- 26) Avis de motion règlement amendant le règlement 287-13 (établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale d'Huberdeau) modification des amendes pour retards.
- 27) Varia: a) Piste de BMX
 - b) Je participe
 - c) Les loisirs (information)
- 28) Période de questions.
- 29) Levée de la session.

RÉSOLUTION 60-15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout au varia des points a), b) et c).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 61-15 <u>RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3</u> <u>MARS 2015</u>

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 3 mars 2015, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 3 mars 2015 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 33-15 à 59-15 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 62-15 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 6561 à 6605 inclusivement pour un montant de 58 697.03\$ et des comptes à payer au 07/04/2015 au montant de 9 624.62\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 2806 à 2853 inclusivement pour un montant de 16 793.63\$.

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel

Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 63-15 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION INSPECTION AMIANTE

ATTENDU QU'afin de nous conformer aux nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante, entrées en vigueur le 6 juin 2013 nous devons procéder à l'inspection des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour les bâtiments construit avant 1990 ou 1999 selon le cas;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau possède 2 bâtiments qui nécessitent des inspections, ceux-ci ayant été construit en 1965 en ce qui concerne la caserne incendie et en 1988 en ce qui concerne la maison des jeunes;

ATTENDU QUE des offres de services ont été demandées auprès de 3 fournisseurs pour effectuer les inspections et la production des rapports nécessaires afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que l'offre de services reçue de Sakilab inc. Environnement, en date du 18 mars 2015 au montant estimé de 1969.00\$ taxes en sus soit retenue étant le plus bas soumissionnaire.

Sakilab inc. Environnement	(49 échantillons à 30\$)	1 969.00\$
S-Air Environnement	(50 échantillons à 30\$)	2 100.00\$
Inspecsol	(40 échantillons à 20\$ et 2 à 50\$)	3 450.00\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 64-15 APPEL D'OFFRES VENTE D'UN TERRAIN VACANT

ATTENDU QU'un appel d'offres au plus offrant a été faite en date du 18 février 2015 pour la vente d'un terrain vacant situé à Huberdeau (p. 22 rang 2, Gray Valley);

ATTENDU QUE la mise à prix avait été fixée à 4 500\$, ce montant correspondant au coût d'acquisition dudit terrain lors de l'adjudication par la Shérif adjointe en date du 12 décembre 2012;

ATTENDU QU'aucune offre n'a été déposée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil autorise l'installation d'une pancarte terrain à vendre en face dudit terrain afin d'augmenter les possibilités de vente.

RÉSOLUTION 65-15 <u>DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR</u> EXTERNE

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2014 soient acceptés tel que déposés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 66-15 <u>DÉSIGNATION</u> <u>D'UNE PERSONNE PIVOT/COORDINATION DE LA</u> MARCHE ORGANISÉE PAR LE FONDATION LA TRAVERSÉE

CONSIDÉRANT la mobilisation des communautés autour d'un projet commun : bâtir une maison qui offrirait des soins palliatifs et des services à des personnes en fin de vie et qui supporterait leurs proches dans ces moments difficiles, un lieu où les personnes pourraient vivre leur dernier moment en toute sérénité, quiétude, dans le respect et la dignité;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des maisons de soins palliatifs ont vu le jour grâce aux initiatives de leur communauté qui s'est mobilisée afin de se doter d'un endroit qui permet, à des personnes en phase terminale de leur vie, de vivre leurs derniers jours dans un milieu qui recrée le plus fidèlement possible l'ambiance et le vécu du domicile;

CONSIDÉRANT l'importance pour la MRC des Laurentides de se doter d'une maison de soins palliatifs, à proximité de l'Hôpital Laurentien de Sainte-Agathe-des-Monts, qui desservira les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut ainsi que des Municipalités de Saint-Donat et de Notre-Dame-de-la-Merci;

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont bien réels dans notre région compte tenu du profil vieillissant de la population et de l'incidence grandissante des cas de cancers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

De nommer Madame Patricia Caouette, technicienne en loisirs, à titre de personnepivot pour la municipalité d'Huberdeau. Cette personne verrat à la coordination de la marche organisée par la Fondation La Traversée, le dimanche 13 septembre 2015 dans le cadre de sa campagne de financement pour la mise en place d'une maison de soins palliatifs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 67-15 INSCRIPTION DE M. BENOIT BROSSEAU ET M. ERIC DURAND À LA FORMATION DE SÉCURITÉ /SIMDUT

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que Messieurs Benoit Brosseau et Eric Durand sont autorisés à suivre la formation Simdut devant se tenir le 7 mai prochain à Kiamika au coût de 197,16\$ pour les deux. Les frais de déplacement et de repas sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

RÉSOLUTION 68-15 <u>DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FONDATION MÉDICALE</u> ÉVÈNEMENT CYCLO 200

ATTENDU QUE la Fondation Médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, a fait parvenir une demande pour circuler sur le territoire de la Municipalité d'Huberdeau (chemin de Rockway Valley/route 364 vers Amherst), le 28 juin prochain dans le cadre de l'évènement Cyclo 200 (206 kms);

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau n'a pas de travaux de prévu dans ce secteur durant cette période et que la Sûreté du Québec escortera l'évènement.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu;

Qu'autorisation est donnée à la Fondation Médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, dans le cadre de l'évènement Cyclo 200, qui se tiendra le 28 juin 2015, de circuler sur le territoire de la Municipalité d'Huberdeau (chemin de Rockway/route 364 vers Amherst).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 69-15 DEMANDE D'AUTORISATION DU GRAN FONDO

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu;

Que le conseil municipal approuve la tenue de la 3^{ième} édition de l'évènement cycliste Gran Fondo Mont-Tremblant devant se tenir le 30 mai 2015 et est favorable au passage sur son territoire (rue Principale/route 364) des cyclistes lors de cet évènement.

Qu'autorisation soit également donnée au organisateur d'installer des équipements (toilettes, tentes et autres infrastructures) sur le terrain de balle et la patinoire durant la journée même de l'activité, le tout devra être remis en état dès que l'activité sera terminée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 70-15

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE GESTION OPÉRATIONNELLE AVEC LA MRC DES LAURENTIDES RELATIVE AU RÈGLEMENT 301-2015 CONCERNANT LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE par son règlement 205-2005 la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à certaines parties du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE par son règlement 219-2007, la MRC des Laurentides a abrogé son règlement 205-2005 pour le remplacer par un règlement par lequel elle déclarera sa compétence à l'égard de l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE par son règlement 249-2011, la MRC des Laurentides modifiait le règlement 219-2007 concernant la déclaration de sa compétence à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles, en précisant que certaines municipalités se réservaient la collecte et le transport des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les dispositions de la loi, la MRC des Laurentides est substituée aux droits et obligations de la municipalité relativement à la compétence de collecte, transport et disposition des matières résiduelles qu'elle exerce sur le territoire de la municipalité étant partie aux présentes ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 301-2015 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur le territoire des municipalités de Arundel, Barkmere, Brébeuf, Canton d'Amherst, Huberdeau, Ivry-sur-le-Lac, Labelle, La Conception, Lac-Tremblant Nord, la Minerve, Lantier, Montcalm, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts et de Sainte-Lucie-des-Laurentides est entré en vigueur conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire définir le cadre dans lequel la municipalité applique les dispositions d'ordre administratif et opérationnel du règlement 301-2015 et que la signature d'une entente intermunicipale est nécessaire afin d'établir celles-ci;

CONSIDÉRANT les dispositions légales applicables aux municipalités en matière d'entente intermunicipale (articles 569 et suivants et article 678 du Code municipal du Québec);

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent se prévaloir de ces dispositions légales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu ;

Que Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est autorisée à signer l'entente relative à la gestion opérationnelle avec la MRC des Laurentides ;

Que l'officier municipal en bâtiment et en environnement et la directrice générale/secrétaire-trésorière, soient désignés « officier municipal » auprès de la MRC des Laurentides afin de remplir les obligations relatives à cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 71-15 <u>DEMANDE D'AUTORISATION DU COQ À L'ÂNE DES LAURENTIDES</u> (FÊTE AGRICOLE ET MÉDIÉVALE)

CONSIDÉRANT QUE la ferme du Coq à l'Âne des Laurentides a fait parvenir une demande d'autorisation pour tenir son activité « Fête Agricole & Médiévale » deuxième édition, les 31 juillet, 1 et 2 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette activité un kiosque pour la vente de boisson alcoolisés sera mis en place sur leur propriété et qu'une autorisation de la municipalité est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la ferme du Coq à l'Âne des Laurentides désire installer deux panneaux de 60cm x 70cm afin de promouvoir leur festival;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Francois Perrier et résolu.

Qu'autorisation est donnée à la Fer du Coq à l'Âne des Laurentides, de tenir son activité « Fête Agricole & Médiévale » les 31 juillet, 1 et 2 août 2015, durant lequel un kiosque pour la vente de boisson alcoolisés sur leur propriété située au 269, chemin de la Rouge aura lieu, un permis devra être obtenu de la Régie des alcools, des courses et des jeux, tel que requis par la loi;

Qu'autorisation est également donnée de procéder à l'installation, début juillet de 2 panneaux de promotion/routier de 60 cm x 70 cm (1 sur le poteau en face du mur de pierre en face de l'hôtel de ville et 1 à l'intersection du chemin de la Rouge et du Lac-à-la-Loutre), ces panneaux devront être enlevés au début de la semaine après l'évènement.

RÉSOLUTION 72-15 <u>DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FABRIQUE DE LA DESSERTE</u> NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI D'HUBERDEAU

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Francois Perrier et résolu.

Que suite à la demande de commandite reçue de la Desserte Notre-Dame-de-la-Merci pour la participation au feuillet paroissial, qu'un montant de 50\$ soit accordé pour l'année 2015.

Le conseil n'étant pas unanime sur cette résolution, Mme Évelyne Charbonneau, mairesse demande le vote;

Pour : Mme Danielle Hébert, Mme. Julie Thibodeau et M. Jean-Francois Perrier;

Contre: Mme Émilie Martel, M. Gabriel Dagenais.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 73-15

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 160, CHEMIN DE LA ROUGE (RÉDUCTION DE LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE DE 20 MÈTRES À 5 MÈTRES POUR RÉGULARISER L'ENTRÉE EN GRAVIER)

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 160, chemin de la Rouge et consistant en la réduction de la bande de protection riveraine de 20 mètres à 5 mètres en ce qui concerne l'entrée en gravier, selon le certificat de localisation minutes # 2904 datant du 18 mars 2010 et préparé par Mme Sylvie Filion, arpenteure-géomètre.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être refusée, pour ce qui est de réduire à un minimum de 5 mètres la largeur de la bande riveraine afin de permettre une superficie supplémentaire pour l'aire de stationnement, étant donné que l'aire de stationnement actuelle telle que représentée sur le certificat de localisation émis le 18 mars 2010, empiète déjà de 7,5 mètres dans le bande riveraine du cours d'eau nord-ouest de la propriété.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé. Après délibération :

ATTENDU QU'étant donné que l'entrée de gravier telle que démontrée sur le certificat de localisation # 2234 datant du 18 mars 2010 n'est pas conforme à la réglementation en vigueur à cette date qui était de 10 mètres;

ATTENDU QU'étant donné la configuration du terrain il est impossible d'aménager une entrée à un autre endroit sur le terrain en respectant la nouvelle norme de 20 mètres, ainsi que l'ancienne norme de 10 mètres ;

ATTENDU QUE le fait de le refuser la demande de dérogation causerait un préjudice sérieux au propriétaire alors que la réalisation ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriétaires des immeubles voisins;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que la demande soit acceptée de la façon suivante :

L'entrée en gravier devra être aménagée de façon à réduire l'empiètement dans la bande riveraine situé au nord-ouest à 8 mètres sur une longueur de 4 mètres, la largeur maximale de l'entrée ne devra pas excédée 4 mètres par 4 mètres à son entrée, par la suite celle-ci devra respecter la distance de 10 mètres qui était en vigueur lors de la construction, et avoir une profondeur maximale de 16 mètres tout en respectant la bande riveraine est en vigueur lors de la construction qui était à 10 mètres, tel que

démontré par une esquisse sur le certificat d'implantation # 2234 faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 74-15

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 160, CHEMIN DE LA ROUGE (EMPIÈTEMENT DE 1,5 MÈTRE DANS LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE MARCHES CONDUISANT À L'ENTRÉE PRINCIPALE DE LA PROPRIÉTÉ

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 160, chemin de la Rouge et consistant en un empiètement de 1,5 mètre dans la bande de protection riveraine afin de permettre la construction de marches conduisant à l'entrée principale de la propriété.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être refusée, pour ce qui est de permettre la construction d'un accès de type escalier en pierre sur monticule qui empièterait de 1,5 mètres dans la bande riveraine étant donné que cet escalier pourrait se faire selon d'autres configurations sans nécessairement empiéter dans la bande riveraine.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire explique son projet et l'impossibilité de respecter la règlementation actuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que la demande soit de nouveau soumise au comité consultatif d'urbanisme afin qu'une nouvelle recommandation soit faite en rapport avec cette affirmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 75-15 <u>DÉMISSION DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN</u> <u>ENVIRONNEMENT</u>

ATTENDU QUE Monsieur Frédéric Marcil, officier municipal en bâtiment et en environnement nous a transmis en date du 15 mars 2015, un courriel nous informant qu'il démissionnait de son poste à compter du 28 mars 2015 afin de relever d'autres défis;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton d'Amherst nous a informés qu'elle ne désirait plus continuer le partage de cet employé, ses besoins étant pour un employé saisonnier temps plein;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que la démission de M. Frédéric Marcil est acceptée en date du 28 mars 2015 et que Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est autorisée à faire paraître une offre d'emploi dans le journal régional l'Information du Nord ainsi que sur Québec Municipal afin de combler ce poste, pour un travail 2 jours semaine.

RÉSOLUTION 76-15 ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Francois Perrier et résolu.

Que le conseil autorise l'embauche de Monsieur Alexandre Larrivée-Plante en tant que préposé à l'écocentre au taux horaire de 16.50\$ l'heure, pour le période de mai à novembre inclusivement. Son horaire de travail sera les samedis de 8h à 12h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 77-15 <u>DÉMISSION DU DIRECTEUR INCENDIE</u>

ATTENDU QUE Monsieur Yves Robitaille, directeur du service incendie Huberdeau/Montcalm, nous a transmis en date du 31 mars 2015, un courriel nous informant qu'il démissionnait de son poste à compter du 30 juin 2015;

ATTENDU QUE présentement il semble régner une certaine animosité entre la direction et certains membres de la brigade vis-à-vis du directeur incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Montcalm a déjà informé M. Yves Robitaille que la date effective de sa démission et de sa dernière journée de travail serait le 14 avril 2015, qu'une indemnité de départ de 2 semaines de travail ainsi que des avantages qui lui seraient versés (4% vacances accumulées);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que la municipalité d'Huberdeau appui la décision de la municipalité de Montcalm de mettre un terme à l'emploi de M. Yves Robitaille en date du 14 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 78-15 <u>ENGAGEMENT DE MONSIEUR BENOÎT BROSSEAU EN TANT QUE</u> <u>DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS</u>

Il est proposé par Mme la conseillère Gabriel Dagenais et résolu.

Que le conseil autorise l'engagement de M. Benoît Brosseau en tant que directeur des travaux publics en date du 20 avril 2015, pour un travail de 40 heures semaines, pour une période de 6 à 8 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 79-15 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE M. Germain Aubin a remis sa démission en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme en date du 2 février 2015;

ATTENDU QUE selon notre règlementation le comité doit être composé de 4 membres choisis parmi les contribuables résidents de la municipalité à l'exclusion des membres du Conseil, des officiers municipaux et des membres de toutes autres commissions nommées par le Conseil;

ATTENDU QUE le conseil entend modifier son règlement afin de permettre un nombre supérieur de membres et qu'un avis de motion sera donné à cet effet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que la démission de Monsieur Germain Aubin en date du 7 avril 2015 soit acceptée et que Messieurs Denis Lachapelle et François Lessard soient nommés en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme en remplacement de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 80-15 <u>AVIS DE MOTION RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 202-02</u> CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis de motion est par la présente donné par Mme la conseillère Émilie Martel de la présentation à une séance subséquente d'un règlement amendant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 202-02 plus particulièrement au chapitre III relatif aux modalités de fonctionnement du comité. Une demande de dispense de lecture est faite et copie du règlement est remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 81-15 <u>DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION FAUCHAGE LE LONG</u> <u>DES ACCOTEMENTS DES CHEMNS MUNICIPAUX</u>

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Qu'autorisation soit donnée à la directrice générale de faire une demande d'appel d'offres sur invitation pour l'exécution des travaux de fauchage le long des accotements des chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 82-15 DEMANDE POUR UN AVIS JURIDIQUE À UN AVOCAT

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que la mairesse et autorisée à contacter un avocat afin d'obtenir un avis juridique en ce qui concerne le projet d'agrandissement de l'école le Carrefour à Amherst.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 83-15 ADHÉSION À LA 10^E ÉDITION DES FLEURONS DU QUÉBEC

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil autorise Monsieur Yvan Yelle, responsable du comité embellissement, à représenter, compléter et à signer le formulaire d'adhésion à « Les Fleurons du Québec » et autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe à faire le paiement du versement annuel pour les années 2015, 2016 et 2017 de 275.00\$.

RÉSOLUTION 84-15 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 287-13 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'HUBERDEAU

Avis de motion est par la présente donné par M. le conseiller Gabriel Dagenais de la présentation à une séance subséquente d'un règlement amendant le règlement 287-13 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale d'Huberdeau. Une demande de dispense de lecture est faite, copie du règlement sera remise aux membres du conseil en conformité avec la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 85-15 LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu;	,
Que la session soit levée, il est 20h55.	

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, Mairesse.